

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
5 Avril 2019**

**OBJET : Convention de gestion du revenu de solidarité active 2019-2021 :
renouvellement du partenariat entre le Département et la caisse
d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 5 Avril 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à renouveler la convention de gestion du revenu de solidarité active entre le Département et la caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône pour la période 2019-2021 selon le projet joint en annexe au rapport ;
- d'allouer, au titre de la première année de conventionnement, un montant maximum de 1 110 477,00 €

La dépense sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**